

PREFECTURE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRÊTÉ
instituant les bureaux de vote
à utiliser entre le 1^{er} mars 2013 et le 28 février 2014

*Le préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,*

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU les demandes de modification des lieux de vote présentées par les maires ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} -

Les bureaux de vote utilisés pour toutes les élections qui se dérouleront entre la prochaine clôture des listes électorales et la clôture suivante, c'est-à-dire du **1^{er} mars 2013 au 28 février 2014**, sont institués dans les conditions suivantes :

Le scrutin aura lieu dans un bureau de vote unique situé à la mairie, à l'exception des communes figurant au tableau ci-annexé.

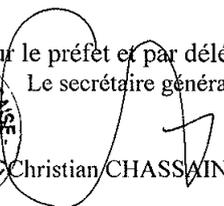
Article 2 -

Les militaires, et les Français établis hors de France, inscrits en application des articles L.12 (alinéa 1^{er}) et L.13 du code électoral et dont l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote n'aura pu être déterminée, ainsi que les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi du 3 janvier 1969, seront, dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, rattachés au premier bureau.

Article 3 -

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de MIRANDE, le sous-préfet de CONDOM, le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le **31 AOUT 2012**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Christian CHASSAING.



ARRONDISSEMENT d'AUCH		
Auch Nord-Ouest	AUCH-VILLE	Bv.1 (centralisateur) : centre Cuzin, rue Guynemer Bv.2 : école maternelle, rue Guynemer / Bv.3 : salle des Cordeliers, place Denfert-Rochereau /Bv.4 : école maternelle Arago
	DURAN	Foyer rural
Auch Nord-Est	AUCH-VILLE	Bv.5 : école maternelle St-Exupéry, avenue de l'Yser Bv.6 : école primaire Saint-Exupéry, avenue de l'Yser Bv.7 : gymnase municipal Sadi Carnot rue Viala
Auch Sud-Ouest	AUCH-VILLE	Bv.8 : école primaire Pont National, rue du Pont National Bv.9 : école de musique, boulevard Sadi-Carnot Bv.10 : école Jean Rostand II, rue des Canaris
	LE BROUILH-MONBERT	Foyer rural
Auch Sud-Est-Seissan	PAVIE	Bv.1 (centralisateur) : école primaire Jean Jaurès / Bv.2 : mairie
	AUCH-VILLE	Bv.11 : école Jean-Jaurès, restaurant scolaire, rue Pelletier d'Oisy Bv.12 : école Jean-Jaurès, salle de classe, rue Pelletier d'Oisy Bv.13 : école primaire Rouget de Lisle, rue Rouget de Lisle Bv.14 : Salle Montaigne, 6 rue Montaigne
	ORBESSAN	Salle polyvalente
Cologne	SEISSAN	Bv.1 (centralisateur) : Mairie / Bv.2 : anc. mairie d'Artiguedieu-Garrané
	ROQUELAURE ST AUBIN	Salle des fêtes attenante à la Mairie
	SAINT-CRICOQ	Salle des fêtes (en Carbon)
Gimont	ENCAUSSE	Salle des fêtes
	GIMONT	Bv.1 (centralisateur) : salle du conseil municipal/Bv.2 : salle Blodelsheim-Louvigny
	ANSAN	Salle des fêtes
	ESCORNEBOEUF	Salle des fêtes
	LUSSAN	Ancienne Ecole
	MONTIRON	Salle polyvalente, rez-de-chaussée
	SAINT-CAPRAIS	Salle des fêtes
SAINTE-MARIE	Foyer rural	
L'Isle-Jourdain	AURADE	Salle des fêtes
	L'ISLE-JOURDAIN	Bv.1 (centralisateur) et 2 : musée Campanaire Place de l'Hôtel de Ville Bv. 3, 4 et 5 : salle polyvalente Poumadères.
	LIAS	Salle polyvalente
	MONFERRAN-SAVES	Salle des fêtes
Jégun	PUJAUDRAN	Salle Polyvalente Esplanade de l'Europe
	JEGUN	Salle des fêtes
	LAVARDENS	Salle des fêtes
	ROQUEFORT	Foyer rural
Lombez	SAINT LARY	Salle des fêtes
	SIMORRE	Cantine de l'école primaire
	SAINT-ELIX D'ASTARAC	Salle des fêtes
Samatan	ST-LIZIER DU PLANTE	Salle des fêtes
	SAMATAN	Bv. 1 (centralisateur) et 2 : salle des fêtes allée du 14 juillet
	BEZERIL	Salle des fêtes
	LAHAS	Salle des fêtes
	NIZAS	Salle des fêtes
	NOILHAN	Salle polyvalente « au soulan du village »
	POMPIAC	Salle polyvalente
	POLASTRON	Salle des fêtes au village
	SAVIGNAC-MONA	Salle polyvalente
SEYSSES-SAVES	Salle polyvalente	
Saramon	BEDECHAN	Salle des fêtes
	SARAMON	Salle de la Place Centrale
	SEMEZIES-CACHAN	Salle de réunion
	TACHOIRES	Salle des fêtes
Vic-Fezensac	MARAMBAT	Salle des fêtes
	VIC-FEZENSAC	Bv.1 (centralisateur) à 3 : salle polyvalente / Bv. 4 : salle des fêtes de Lagraulais
	RIGUEPEU	Salle des fêtes
	ROQUEBRUNE	Salle de réunion du foyer rural
	SAINT-JEAN-POUTGE	Salle des fêtes
TUDELLE	Salle de réunion	

ARRONDISSEMENT de CONDOM

Condom	CONDOM	Bv.1 (centralisateur) à 6 : salle Pierre de Montesquiou
	BLAZIERT	Foyer communal
	CASTELNAU-S-L'AUVIGNON	Salle des fêtes
	CAUSSENS	Maison des associations
	LARRESSINGLE	Salle des fêtes
	MOUCHAN	Salle polyvalente
Cazaubon	CAZAUBON-BARBOTAN	Bv.1 (centralisateur) et 2 :Pôle d'activités économiques et culturelles
	AYZIEU	Salle de Réunion
	CAMPAGNE D'ARMAGNAC	Salle des Fêtes
	LIAS D'ARMAGNAC	Salle des fêtes
Eauze	COURRENSAN	Salle des fêtes
	EAUZE	Bv.1 (centralisateur) à 4 : Hall des expositions
	DEMU	Salle des fêtes
	MOUREDE	Salle de classe, ancienne école
	RAMOUZENS	Salle des fêtes
	SEAILLES	Salle des fêtes
Fleurance	FLEURANCE	Bv.1 (centralisateur) : salle du conseil municipal, mairie Bv.2 : halle Eloi-Castaing, bd de Metz / Bv3 : école maternelle La Croutz Bv.4 : école maternelle Victor-Hugo Bv5 : Maison des associations, 60bis rue Gambetta
	CEZAN	Salle annexe de la salle des fêtes
	GAVARRET S/AULOUSTE	Salle des fêtes
	MIRAMONT-LATOURE	Salle polyvalente au village
	MONTESTRUC	Salle polyvalente
	PAULHAC	Foyer rural(petite salle) rue de l'Abbaye
Lectoure	LECTOURE	Bv.1 (centralisateur) à 4 : salle polyvalente, place Daniel-Seguin
	SAINT AVIT FRANDAT	Salle du Foyer Rural
	SAINT-MEZARD	Salle des fêtes
	TERRAUBE	Salle du Club des Aînés, 43 bis rue Hector de Garlard
Mauvezin	MAUVEZIN	Bv. 1(centralisateur) et 2 : mairie
	SAINT-ORENS	Salle de réunion
	SARRANT	Salle des fêtes
Miradoux	MIRADOUX	Salle des fêtes, 5 rte de Lectoure
	CASTET ARROUY	Salle des fêtes
	GIMBREDE	Salle des fêtes
	PLIEUX	Salle de réunion
	SAINT-ANTOINE	Salle polyvalente
Montréal Du Gers	CASTELNAU D'AUZAN	Foyer municipal, place du 8 mai.
	FOURCES	Centre d'animations culturelles et commerciales
	GONDRIN	Restaurant scolaire
Nogaro	NOGARO	Salle d'animation (place des arènes)
	LANNE SOUBIRAN	Salle du foyer
	LAUJUZAN	Maison des Associations
	LOUBEDAT	Salle de réunion de la mairie
	MONGUILHEM	Cantine scolaire
	PERCHEDE	Secrétariat de Mairie
	ST MARTIN D'ARMAGNAC	Salle polyvalente omnisports
	SALLES D'ARMAGNAC	Salle du foyer
Saint-Clar	SAINT-CLAR	Salle de l'Ail
	GAUDONVILLE	Salle des fêtes
	ISLE-BOUZON	Salle des fêtes
	TOURNECOUPE	Salle des fêtes
Valence sur Baïse	VALENCE SUR BAÏSE	Salle des fêtes
	AYGUETINTE	Salle des fêtes
	BEUCAIRE S/BAÏSE	Salle des fêtes
	BONAS	Salle polyvalente
	ROQUES	Ecole (rez-de-chaussée)
	ROZES	Salle des réunions du Conseil Municipal
	SAINT-PUY	Salle des fêtes

ARRONDISSEMENT de MIRANDE		
Mirande	MIRANDE	Bv.1 (centralisateur) : mairie Bv.2 : école maternelle, avenue Saint Roch
	SAINT-ELIX-THEUX	Foyer rural
	SAINT-MEDARD	Salle du C.L.A.E.
Aignan	AIGNAN	Salle polyvalente, rue du Bataillon de l'Armagnac
	FUSTEROUUAU	Foyer
	LOUSSOUS-DEBAT	Salle des fêtes
	LUPIAC	Salle des fêtes
	MARGOUËT MEYMES	Salle des fêtes
Marciac	POUYDRAGUIN	Salle des fêtes
	MARCIAC	Salle des fêtes, place Chevalier d'Antras
	Beccas	Salle des fêtes
Masseube	LADEVEZE-RIVIERE	Salle des fêtes
	CABAS LOUMASSES	Salle des fêtes
Miélan	CHELAN	Salle Joseph Lamothe
	MIELAN	Salle polyvalente, place du 8 mai
	AUX-AUSSAT	Salle des fêtes
	BARCUGNAN	Salle de réunion
	MANAS-BASTANOUS	Foyer rural
	MONTAUT D'ASTARAC	Salle des fêtes
	MONT-DE-MARRAST	Salle de réunion
Montesquiou	SAINTE-DODE	Salle de réunion du Club du 3° âge
	ISLE DE NOE	Salle des associations rue du Président Wilson
Plaisance	BASSOUES	Salle des fêtes
	PLAISANCE	Salle Polyvalente, place Bataillon de l'Armagnac
	BEAUMARCHES	Salle des fêtes
	COULOUME MONDEBAT	Ancienne cantine scolaire
	GALIAX	Salle des fêtes
	IZOTGES	Salle des fêtes
Riscle	LASSERADE	Foyer rural
	RISCLE	Bv. 1(centralisateur) et 2 : mairie
	ARBLADE-LE-BAS	Salle de réunion
	BARCELONNE-DU-GERS	Foyer municipal
	LELIN LAPUJOLLE	Foyer communal
	MAUMUSSON-LAGUIAN	Foyer rural
	SEGOS	Salle de réunion du foyer
	TARSAC	Ancienne école
VIELLA	Foyer rural	

Auch le 31 AOUT 2012

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

 Christian CHASSAING.